COMMUNE DE TUCQUEGNIEUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 DECEMBRE 2019 à 19H00

NOMBRE

de conseillers en exercice : 22

de présents : 12

de votants

PRESENTS: Mmes - Mrs STACHOWIAK Simon - CARLI Carlo - GAYCHET Marie - NOCCHI Raymond -RONZANI Geneviève - SBERNARDORI Thierry - WAWRZYNIAK Marianne - FRETTE Patrick -SAMARINE Martine - RIANI Carlo - FACHETTI Luc - THIVET Michèle

ABSENTS REPRESENTES:

Mr BOGUS Serge donne pouvoir à Mr CARLI Carlo Mme DI CARO Céline donne pouvoir à Mr SBERNARDORI Thierry Mr LIS-THIL Samuel donne pouvoir à Mr STACHOWIAK Simon Mme PANTALONE Luigia donne pouvoir à Mme WAWRZYNIAK Marianne

ABSENTS EXCUSES:

Mr MAGGI Fabien Mme MECHERI Sonia Mr VOUAUX Laurent Mme SALON Aurélie Mme COLLE Agnès Mr GRZESKOWIAK Jean-Marc

Madame GAYCHET Marie est désignée secrétaire de séance

1) PROCES VERBAL SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

2) QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Information : Suppression du paiement en numéraire en trésorerie. A partir du 1er juillet 2020, les trésoreries n'encaisseront plus de numéraires. Ce seront des prestataires externes qui seront en charge des encaissements en espèces.
- ❖ Information : Demande de mise en place de ralentisseurs par des habitants, rue du Général Leclerc. La mairie a reçu une pétition d'habitants de la rue du Général Leclerc, expliquant que les voitures roulent à vive allure. Un panneau « zone 30 » sera installé après la prise d'un arrêté.
- Information : Invitation de l'Association « NATALIE » pour la fête de Noël le 19 décembre 2019.
- Information : Radars pédagogiques : pour 2020, la question sur l'acquisition de radars pédagogiques sera étudiée.

3) OUVERTURE DE CREDITS SUITE A EMPRUNT

Suite à l'emprunt souscrit auprès du Crédit Mutuel, il est nécessaire de procéder aux ouvertures et virements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
Chapitre 011 :	
Article 60633 : + 1 300,00 €	
Article 6068 : + 2 100,00 €	
Article 615228 : + 1 287,00 €	
Article 615232 : + 1 100,00 €	
Article 61551 : + 3 300,00 €	
Charitys 044	
Chapitre 014 : Article 739211 : + 5 706,50 €	
Article 739211 : + 5 706,50 €	
Chapitre 023 :	
Article 023 : + 5 206,50 €	
Chapitre 65:	
Article 6553 : - 20 000 €	
Total : 0,00 €	Total : 0,00 €
INVESTISSEMENT	
<u>Dépenses</u>	Recettes
Chapitre 21:	Chapitre 021:
Article 2128 : + 128 000,00 €	Article 021 : + 5 206,50 €
Article 21311 : + 12 000,00 €	
Article 2132 : + 5 896,50 €	
Article 21568 : + 9 000,00 €	
Article 21571 : + 10 000,00 €	
Chapitre 16 :	Chapitre 16 :
article 165 : + 310,00 €	article 1641 : + 160 000,00 €
3,100 100 1 0 10,00 0	G. 10.11 100 000,00 C
Total : 165 206,50 €	Total : 165 206,50 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte ces ouvertures et virements de crédits.

4) SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR LE COMITE DES FETES

Compte tenu des frais engagés par le Comité des Fêtes pour les festivités de l'année 2019, il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention supplémentaire de 5 000,00 € à l'association au titre de 2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser cette subvention complémentaire au Comité des Fêtes.

5) TRAVAUX

Des travaux vont être effectués, dans la salle du Couarail, afin que le périscolaire dispose d'un réfectoire supplémentaire pour pouvoir accueillir les enfants. Une cuisine va être aménagée. 50 enfants pourront être accueillis

6) BOIS ET FORÊTS

L'Association des Communes forestières De Meurthe et Moselle informe que, depuis plusieurs mois, la région est touchée par des crises sanitaires d'ampleur sur plusieurs essences (épicéa, sapin, hêtre, chêne, frêne..) qui impactent fortement l'ensemble de la filière forêt-bois, dont les communes forestières. Cette situation concerne la région mais impacte également d'autres pays européens, déstabilisant et saturant les marchés. Elle demande aux collectivités d'interpeller les représentants nationaux (députés, sénateurs, conseillers régionaux et départementaux, préfet) pour que leurs difficultés soient entendues avec des réponses apportées à la hauteur des enjeux pour la forêt et la société.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, prend une motion de soutien aux Communes Forestières.

7) INDEMNITES AGENTS RECENSEURS

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. Le Conseil doit décider du montant des indemnités qui seront versés aux agents recenseurs.

A l'unanimité, le Conseil se prononce sur les indemnités suivantes :

IMPRIMES REMUNERES:

Feuille de logement $0.85 \in$ Bulletin individuel $1.30 \in$ Dossier d'adresse collective $1.30 \in$ Fiche de logement non enquêté $0.70 \in$ Bordereau de district $8.60 \in$

REMUNERATION COMPLEMENTAIRE:

Séance de formation 26,40 €

8) ENFANCE-JEUNESSE

- Un employé du périscolaire va passer à plein temps.
- Les écoles vont faire, chacune, un marché de Noël.

9) PARTICIPATION SCOLARITE BRIEY

Deux enfants de la Commune suivent leur scolarité dans une école de la Commune VAL DE BRIEY. Pour l'année 2019-2020, les contributions s'élèvent à 386,43 € par enfant.

A l'unanimité, le Conseil accepte de verser cette participation pour les deux élèves concernés.

10) PRISE EN CHARGE DES FRAIS INHERENTS A LA FORMATION RELATIVE A LA PREPARATION AUX CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE

Un agent administratif de la Commune suit actuellement des cours de préparation au concours d'adjoint administratif principal de 2ème classe. Ces cours sont donnés au CNFPT de METZ. A l'unanimité, le Conseil accepte de rembourser à cet agent, les frais de repas pris le midi, sur présentation de justificatifs. Le montant de l'indemnité est de 15,25 € par repas.

11) RAPPORT ANNUEL 2018 CRW

Comme tous les ans nous avons été destinataires du rapport d'activité du CRW. La Commune doit se prononcer sur ce rapport. Il est disponible à la consultation en mairie. A l'unanimité, le Conseil prend acte de ce rapport.

12) RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Ce rapport est disponible à la consultation en mairie. A l'unanimité, le Conseil prend acte de ce rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h04.

Page 3 sur 3

13/01/2020

